

Note d'informations du 14/04/2020

## Hébergement / Restauration Contribution à l'audiovisuel public Report de paiement de 3 mois

Cher(e)s Client(e)s,

Les entreprises du secteur de l'hébergement et de la restauration qui connaissent des difficultés pour payer la contribution à l'audiovisuel public en raison de la crise sanitaire peuvent décaler leur déclaration et le paiement de cette contribution d'avril à juillet.

Les entreprises concernées par cette mesure doivent veiller à reporter de trois mois à la fois le montant déclaré et le montant payé, en indiquant ce report de trois mois dans le cadre « Observations » de la déclaration de TVA déposée en avril grâce à la mention « Covid-19 - Report CAP ». Il importe en effet que chaque mois, le montant payé corresponde parfaitement au montant déclaré.

Pour plus d'informations sur les mesures immédiates de soutien aux entreprises que le Gouvernement met en place face à l'épidémie du Coronavirus Covid-19 :

<https://www.economie.gouv.fr/coronavirus-soutien-entreprises>

Nous restons mobilisés à vos côtés et à votre écoute. En cette période compliquée, prenez soin de vous et de vos proches.

*Nous veillons à vous tenir informés en temps réel de toute nouvelle mesure comptable, sociale, fiscale, juridique concernant la gestion des sociétés.*

*Retrouvez nos notes d'informations : dans l'onglet COVID-19 de notre site web [sadec-akelys.fr](http://sadec-akelys.fr), ou dans vos Espaces Clients.*

*Vous pouvez contacter vos interlocuteurs habituels pour toute information complémentaire. Pour toute demande de rappel, [merci d'adresser un mail à votre interlocuteur habituel](mailto:interlocuteur@sadec-akelys.fr).*